

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU  
24 NOVEMBRE 2023 A 17 HEURES – MORGINS – SALLE DE LA JEUR**

---

**Présidence : M. Enrique Caballero**

L'assemblée est ouverte à 17h05. Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des actionnaires. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par invitation écrite aux actionnaires et publication dans le BO.

Il n'y a aucun commentaire à l'égard de l'ordre du jour.

**1. CONTRÔLE DES PRESENCES**

La société a un capital-actions de CHF 6'375'000.00 divisé en 1'275'000 actions. Selon le contrôle effectué, sont enregistrées 830173 actions, soit une participation de 65.11%, ce qui permet de délibérer valablement.

Sont excusés ou représentés, Mesdames et Messieurs :

Nantermod Philippe	Barindeli Claudine	Serge Monay Transneige
Levet Mireille	Remontées méc. du Pléney	Ecoeur Monique
Veuthey et cie Martigny SA	Commune de Monthey	Gex-Fabry Menuiserie Sàrl
Skiclub Villeneuve	Rey-Bellet André	Mariétan Georges
Saugy Alain	Commune de Collombey	Commune de Villeneuve
Jean-Mairet-Trombert Eric	Baud Laurence	Metrailler Françoise
Avanthay Marie-Claire	Péclat Christian	Monay Raymond
David Schmid	Perrin Hubert	Commune de Villeneuve

**2. NOMINATION DES SCRUTATEURS**

Sont désignés scrutateurs MM. François Jud et Philippe Rithner.

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 novembre 2022 :**

Avec la convocation de l'assemblée, chaque actionnaire a reçu l'information de la disponibilité du procès-verbal sur le site Internet de la société, avec en plus la précision que le secrétariat se tenait à disposition en cas de difficulté d'accès à l'onglet actionnaire.

Il n'y a pas de commentaire sur le mode d'approbation du document. Par ailleurs, aucun actionnaire n'en demande la lecture.

**Le procès-verbal est approuvé.**

**4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION  
Mot du président**

Par une présentation détaillée, accompagnée de tableaux comparatifs et commentaires appropriés le président communique à l'assemblée l'état de la société.

Ces explications portent sur les années courantes de référence avant et après la période COVID, et la saison 2022/2023 fortement impactées par des conditions atmosphériques catastrophiques en début de saison.

Les chiffres essentiels présentés portent sur :

- L'EBITDA et son évolution
- Les charges opérationnelles
- Les charges de personnel
- Le chiffre d'affaires
- Les ratios des produits de vente de forfaits internes et ceux de PDS

Est également présentée par le détail, la valeur de la société établie par le bureau fiduciaire FIDAG en tenant compte des réserves latentes et en se basant sur les méthodes habituelles des praticiens. L'aboutissement de cette étude permet de fixer la valeur de la société à hauteur d'environ 22 millions, respectivement la valeur des actions à une moyenne de Fr. 17.00 en tenant compte des différentes méthodes de calcul prises en compte.

Le président termine son intervention et présentant ce qui pour le Conseil d'Administration est la stratégie idéale, celle-ci étant bien évidemment soumise aux aléas des résultats et des conditions atmosphériques. Sans fixer d'ordre de priorité les améliorations indispensables sont :

- Améliorer l'enneigement secteur Champoussin / Morgins
- Améliorer les installations des secteurs stratégiques (Ripaille – Peak to Peak – Pointe l'Au)
- Soutenir le développement des lits chauds
- Promotion du forfait Portes du Soleil entre toutes les sociétés partenaires avec une politique tarifaire dynamique
- Développer la stratégie « quatre saisons »

Pour sa part, le directeur Pascal Bergero présente par le détail les deux investissements principaux – la télécabine de Morgins et l'amélioration de la piste des Mossettes.

Il aborde tant les aspects techniques que financiers.

### **5. COMPTES DE L'EXERCICE 2021/2022**

L'administrateur M. Joël Claret présente les comptes de l'exercice.

#### **Compte de pertes et profits 2022-2023**

##### **Recettes**

Au niveau des recettes, la médiocrité de la saison a fait chuter nos recettes hiver de quelques 18 %. Cela se reflète sur la période entre fin-décembre jusqu'à mi-janvier.

Naturellement, la comparaison n'est pas évidente, tant nous avons réalisé l'année précédente une saison record, mais l'impact sur le chiffre d'affaires représente un manque à gagner de 3,5 millions.

A relever également que nos recettes de fermages et loyers sont en augmentation de près de Fr. 300'000.--, car nous avons facturé à cheval sur deux années, une partie de la location du secteur de Chalet Neuf.

### Charges opérationnelles

Au niveau des charges de personnel, la mauvaise météo et les conditions d'enneigement précaires nous ont conduit à optimiser les engagements et affectations sur le terrain. Cela se concrétise avec une diminution de charges de personnel de l'ordre de Fr. 300'000.--.

### Charges d'exploitation

- Certaines réparations ont été considérées comme étant une amélioration structurelle d'installations qui amène une durée de vie supplémentaire à l'appareil concerné. Celles-ci ont donc été activées dans nos immobilisations et diminuent nos charges d'entretien de l'ordre de Fr. 500'000.--.
- Sur le poste énergie et déchets, nous subissons de plein fouet l'augmentation du tarif électrique. Néanmoins, comme le nouveau tarif électrique ne s'appliquait qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, nous avons produit une grande partie de la neige de culture par anticipation, pour bénéficier des anciennes conditions tarifaires de l'électricité pour approcher des charges énergétiques supérieures de près de 1,5 millions à la norme des années précédentes. Nous devons supporter ces charges encore 2 saisons sur la base des conditions tarifaires actuelles. Par la suite, nous avons pu renégocier un contrat à un tarif de 13,59 centimes le kilowattheure pour 2026 et à 12,461 centimes pour 2027. Nous aurons donc encore 2 saisons compliquées au niveau des charges d'énergie.
- Location à des tiers : Cette position en augmentation d'env. Fr. 100'000.—s'explique par les droits de passage qui nous avaient été exonérés par les Bourgeoisies au sortir de la période COVID.
- Frais d'administration et informatique : nous avons dû changer le serveur informatique et moderniser notre matériel pour répondre aux besoins actuels. Compte tenu de la durée de vie très courte du matériel informatique, ces charges complémentaires d'environ Fr. 100'000.—ne sont pas activées et comptabilisées intégralement en charges d'exploitation.

Globalement le total des charges opérationnelles est identique à celui de l'année passée, les diminutions de certaines charges d'exploitation et de personnel ayant permis d'atténuer l'effet de l'augmentation massive des charges d'énergies.

En résumé, l'EBITDA est en diminution de quelque 3,5 millions, ce qui représente le reflet de l'encaissement en matière de chiffre d'affaires.

Malgré cet EBIDTA très médiocre, nous parvenons à assumer l'intégralité de nos charges financières et d'amortissement et nous sommes en mesure d'absorber une très mauvaise saison. A l'avenir, nous devons procéder à une restructuration importante des installations qui font doublon et nous concentrer sur des réalisations rentables en matière de valeur des points des passages, pour mettre en adéquation nos frais fixes, avec la tendance baissière de notre chiffre d'affaires, en relation avec les aléas climatiques de plus en plus influencés par le réchauffement. Nos réflexions stratégiques sont entièrement focalisées sur cette thématique et nous élaborons maintenant avec Région Dents du Midi SA, une stratégie globale et intégrée sur la philosophie 4 saisons.

**Amortissements et résultat**

**Amortissement :**

Malgré cette mauvaise année, nous avons procédé à nos amortissements comptables ordinaires et quelques amortissements extraordinaires, conformes à la politique et au règlement d'amortissement adopté par le conseil d'administration il y a 3 ans déjà. Avec une diminution de 1,8 millions des amortissements par rapport à l'année dernière, nous demeurons toutefois au-dessus des amortissements ordinaires. A noter que l'EBITDA de l'année dernière nous avait encouragé à procéder à des amortissements extraordinaires, puisque notre santé financière nous le permettait.

**Intérêts et frais de capitaux :**

Au niveau des charges d'intérêts et frais de capitaux, le remboursement de certains leasings dans le courant de l'année dernière impacte favorablement nos charges d'intérêts, qui diminuent cette année de quelques Fr. 200'000.--.

**Charges et produits extraordinaires :**

L'année dernière, nous avons constitué une réserve de cotisation de la part patronale au niveau de la caisse de pension d'un montant de Fr. 800'000.-, afin de bénéficier d'un effet fiscal et d'éviter des intérêts négatifs sur nos liquidités. Cette réserve comptabilisée en charge extraordinaire l'année dernière a été logiquement dissoute cette année et figure dans l'augmentation des produits extraordinaires.

Au final, l'année comptable se résume sur un bénéfice net quasi identique à celui de l'année dernière, d'env. Fr. 500'000.--.

**BILAN**

**ACTIF**

**Actifs circulants**

A relever dans les actifs circulants que nos liquidités à la date du bouclage étaient très confortables, en augmentation de 4 millions environ, en raison de la libération de l'augmentation de capital intégralement souscrite.

**Immobilisations corporelles**

Au niveau des installations de remontées mécaniques, le deuxième acompte facturé pour la Télécabine de Morgins concernant la partie électromécanique en elle-même a été comptabilisé en augmentation des installations.

Sous la position immeubles et terrains, nous retrouvons ici la partie réalisée au moment du bouclage comptable pour les bâtiments de la télécabine de Morgins, pour un montant d'env. Fr. 500'000.--.

**PASSIF**

**Capitaux étrangers à court, moyen et long terme**

Figure ici également la prévente d'une part importante de forfaits hiver de la saison suivante, qui se trouve à cheval sur le bouclage comptable et qui impacte donc favorablement nos liquidités.

Les modifications significatives de nos dettes se retrouvent dans les créanciers. L'augmentation de 4 millions dans cette position représente la facturation du deuxième acompte de la Télécabine de Morgins, la première facture d'acompte du consortium pour la partie génie civil et la facture de TVA due arrêtée à la date du boucllement. Ces factures ont été comptabilisées en créances, car reçues avant le boucllement comptable, et payées sur le nouvel exercice comptable.

### **Capitaux propres**

Au niveau du capital social, nous retrouvons l'augmentation du capital à la valeur nominale de Fr 2,125 millions, puis l'agio de Fr. 1,175 millions est considéré et figure dans les comptes en qualité de réserve légale issues d'apport de capital conformément aux dispositions comptables légales.

**Comme l'impose les principes comptables, les actifs et passifs accusent chacun Fr. 43'581'013.66**

### **6. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION**

M. Jean-Claude De Iaco de l'organe Fiduciaire FIDAG SA donne lecture du rapport de l'organe de révision et recommande à l'Assemblée des actionnaires d'accepter les comptes 2022/2023.

Par rapport aux comptes, la discussion est ouverte et n'est pas utilisée.

### **7. APPROBATION DE LA GESTION DES COMPTES, DIVIDENDE ET DECHARGE A L'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration, par son président, propose à l'assemblée générale :

#### **A) D'approuver la gestion et les comptes de l'exercice 2022/2023.**

*A main levée, et à l'unanimité des participants, les comptes de l'exercice 2022/2023 sont approuvés.*

#### **B) D'accepter le versement d'un dividende de 3%, avec l'affectation du solde du bénéfice aux réserves ou reporté à compte nouveau.**

*A main levée, à la majorité des actionnaires présents l'octroi d'un dividende de 3% est accepté.*

#### **C) Décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion.**

*A main levée, et à l'unanimité des participants, la décharge est donnée au conseil d'administration.*

Pour la décharge au conseil d'administration, il est précisé que les administrateurs n'ont pas voté leur propre décharge.

### **8. NOMINATION STATUTAIRES**

#### **a) Renouvellement du conseil d'administration :**

- Statutairement les administrateurs sont nommés pour une durée de 3 ans. Les postes d'administrateurs de MM. Enrique Caballero, Luc Défago, et Joël Claret étoient cette année et le CA, par l'intermédiaire d'une brève présentation par l'administrateur M. Gérard Parvex, propose leur renouvellement.

*Par acclamation, les participants renouvellent le mandat des trois administrateurs concernés pour une période de 3 ans.*

*Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.*

Le président communique à l'assemblée le parcours de M. Cornut, plus particulièrement son ancienne activité professionnelle en tant que directeur régional de la BCVs. Sa parfaite connaissance régionale et ses compétences financières seront un plus pour le CA.

*Par acclamation, les participants désignent M. Thierry Cornut, administrateur de la société pour une période de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

*b) Nomination de l'organe de révision :*

Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de la Fiduciaire FIDAG SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2023/2024.

*Cette proposition est approuvée par les participants, sans abstention ni avis contraire. Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.*

### **9. DIVERS**

La discussion est ouverte. Sur des interventions des actionnaires :

*Jean-Bernard Mani – André Défago - Catherine Anderau-Trombert – Pierre-Alp Meyer – Yann Avanthay et Alain Blas, les explications apportées portent sur :*

- La réalisation de la télécabine de Morgins qui est pratiquement terminée. Après quelques 50 heures de fonctionnement à titre de test, l'office fédéral des transports procédera à l'expertise permettant de délivrer l'autorisation d'exploiter. Dès l'obtention de l'autorisation il est prévu une journée gratuite portes ouvertes déjà fixée, sauf problème de dernière minute, au 16 décembre 2023. Quant à l'inauguration officielle elle interviendra dans le courant de l'hiver.
- La société Télé-Torgon SA est effectivement en procédure de faillite. PDS Suisse SA a confirmé son offre auprès de l'office des faillites qui a annoncé que le dossier ne serait pas traité avant la saison d'hiver 2023/2024. Ainsi, pour l'hiver à venir, l'exploitation des installations par la SETT (*société d'exploitation touristique de Torgon Sàrl*) sera convenue entre la préposée de l'office des faillites et cette société.
- Comme précisé dans les explications portant sur les comptes, les tarifs électriques sont bloqués pour encore deux ans et ce, malgré différentes démarches visant à modifier le contrat, malheureusement sans succès.  
Comme proposé par l'intervention, à l'instar de certaines entreprises du secteur économique, le CA va procéder à de nouvelles démarches, par tous les moyens possibles, pour obtenir de nouveaux contrats
- La problématique des parkings à Morgins est une compétence communale. PDS Suisse SA a rencontré les autorités qui ont présenté leur planification respectivement les travaux déjà en cours pour la création de 65 nouvelles places, anticipant ainsi sur l'ouverture de la télécabine qui nous l'espérons va accroître l'intérêt pour la station.
- La participation au Magic Pass n'est pas d'actualité. Dans les faits, ce concept ajouté à l'acquisition du forfait saison Portes du Soleil « vente privée ou vente flash » permet avec un investissement de l'ordre d'un millier de francs de skier pratiquement sur l'ensemble des stations. Finalement la concurrence des deux forfaits est saine avec

## PORTES DU SOLEIL SUISSE SA

---

des effets gagnant/gagnant, chaque entité accusant des augmentations de forfait chaque saison.

Par ailleurs, une intégration au concept ne pourrait être imaginée que pour le secteur suisse des Portes du Soleil, ce qui n'est pas souhaitable.

- La télécabine est équipée d'un concept maximum d'accès pour les chaises roulantes et autres moyens auxiliaires des personnes à mobilité réduite.
- Financièrement les réalisations importantes bénéficient du soutien étatique par des prêts importants (NPR et Lrem) portant en général sur 20 à 30 ans, sans intérêt. En l'état le remboursement des prêts est de 3,5 millions par année. Un prêt amorti à hauteur de Fr. 500'000.00 est totalement remboursé cette année alors que celui lié à la télécabine de Morgins génère Fr. 700'000.00 de remboursement.
- Remerciant une nouvelle fois les participants, le directeur de la société et l'ensemble du personnel, le Président Enrique Caballero lève l'assemblée à 18h40.

Le Président :  
Enrique Caballero



Le Secrétaire :  
Gérard Parvex



